

L'École de Devoirs, ce qu'il faut savoir : année scolaire 2018-2019

1. Horaires et activités

- L'École de Devoirs travaille en partenariat avec la Maison de Jeunes, le Centre d'Expression et de Créativité, le Français Langue Etrangère et l'Espace Public Numérique. Par conséquent, nos activités ne se limitent pas « simplement » à l'accomplissement des devoirs. Un ensemble d'activités les plus diverses seront proposées à vos enfants une fois le travail scolaire terminé. Pour le bon déroulement des activités, **nous vous demandons de venir chercher vos enfants aux heures convenues.**
- Nos horaires d'ouverture sont les suivants :**
Durant les périodes scolaires, l'aide aux devoirs pour le **cycle primaire** a lieu de **15H30 à 17H30** (accueil des enfants à partir de 15H15) et de **17H30 à 19H00** pour le **cycle secondaire**. L'aide a lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire ; attention, nous ne faisons pas les devoirs les mercredis, mais de la remédiation est possible, voir point 2.3.

L'aide aux devoirs est organisée en 3 groupes, selon l'année scolaire de votre enfant :

- De la **1^{re} à la 3^{ème} primaire**, l'aide aux devoirs a lieu de **15H30 à 16H30**. **Nous vous demandons de venir chercher votre enfant pour 16H30**. Des ateliers pourraient être organisés durant l'année, en fonction des demandes et de notre capacité d'accueil et organisationnelle.
- De la **4^{ème} à la 6^{ème} primaire**, l'aide aux devoirs a lieu de **16H30 à 17H30**. **Nous ne pouvons prendre en charge votre enfant avant 16H30. Des activités créatives et sportives (payantes) seront organisées certains jours de la semaine pour les enfants demandeurs uniquement !** Attention, les places sont limitées.
- De la **1^{re} à la 6^{ème} secondaire**, l'aide aux devoirs a lieu de **17H30 à 19H00**. Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pour les élèves de l'école secondaire, **des intervenants sont disponibles pour des matières scolaires spécifiques**. N'hésitez pas à nous demander des informations quant à leur jour de présence. Exceptionnellement, il est possible de prendre RDV avec un intervenant, mais en accord avec celui-ci : **nous demandons aux jeunes de respecter scrupuleusement les horaires convenus pour faciliter l'organisation.**

- Nous pouvons, à la demande des parents, **inscrire** leur enfant **dans un autre groupe**, mais sous réserve d'acceptation du responsable de l'EDD et des places disponibles.
- Vous pouvez nous contacter au **04/225.04.98 (option 1)** ou par courriel à **edd@labaraka.be**.

2. Activités proposées à l'École de Devoirs

- Des activités ludiques sont également organisées les **mercredis** en période scolaire. Une inscription préalable est demandée pour un montant de **60 € pour l'année** (de septembre à juin). Ces activités ont lieu de **13H00 à 17H30**. Un accueil est possible à partir de **12H15**.
- Les jeunes de plus de **12 ans** ont un accès en **Maison de Jeunes** et à leurs diverses activités de **17H00 à 20H00** les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis de **14H00 à 18H00**.
- Nous pouvons également organiser des **ateliers de remédiation** durant l'année scolaire. N'hésitez pas à venir vers nous pour demander les informations nécessaires, l'organisation dépendra du nombre de demandes. La remédiation est entièrement gratuite.
Nous demandons aux jeunes ou aux parents d'en effectuer la demande la semaine précédente au plus tard.
- Si une activité est organisée avec des horaires différents, vous serez avertis dans les plus brefs délais par un **document inséré dans le journal de classe**.
- Ceci ne concerne que les enfants inscrits aux ateliers du mercredi** : l'**abonnement de bus TEC** est entièrement **gratuit** pour les enfants de 6 à 12 ans. Nous demandons aux parents d'effectuer le nécessaire pour en munir leur enfant pour le **premier mercredi du mois d'octobre**, un **forfait de 3 euros** sera demandé aux parents / responsables des **enfants de 6 à 12 ans n'étant pas en possession de leur abonnement de bus**.
- Lors d'une activité particulière ou d'une sortie, vous recevrez toujours un document** soit glissé dans le journal de classe ou donné en main propre aux parents ou à l'enfant ; nous donnons ce document le mercredi précédant l'activité. Ce dernier vous précisera les diverses dispositions à prendre pour l'activité : abonnement de bus, vêtements de circonstance...

3. Conditions d'inscription

Notre Ecole de Devoirs accueille tous les enfants et les jeunes de l'école primaire à l'école secondaire sans distinction, mais nous vous demandons, chers parents et responsables de prendre connaissance des points suivants :

- Le Centre de Jeunes La Baraka a pour vocation d'aider les enfants et les jeunes à devenir **Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires**. **La Baraka n'est en aucun cas une garderie !**
- Nous demandons aux parents et responsables de venir chercher leur(s) enfant(s) aux heures convenues. **8 retards constatés lorsque vous venez chercher votre enfant peuvent entraîner une désinscription.**
- Nous demandons aux parents de venir **chercher leur enfant à l'École de Devoirs dans la salle de détente au premier étage**. Nous vous demanderons de ne pas attendre devant le bâtiment, au rez-de-chaussée ou dans les locaux de travail scolaire.
- L'**utilisation du GSM est interdite** durant l'aide aux devoirs. Nous nous réservons le droit de confisquer les appareils si ces derniers perturbent le bon déroulement des activités.
- En cas d'absence de l'enfant pour une longue durée, merci de nous prévenir au **04/225.04.98 (option 1)** ou par courriel à **edd@labaraka.be**, nous garderons son inscription active. Dans le cas où un enfant ou un jeune ne se présente pas de manière régulière (au moins une fois par semaine), nous ne pourrions lui apporter une aide optimale. Si un jeune ne se présente plus à l'École de Devoirs, il sera automatiquement désinscrit de l'École de Devoirs pour pouvoir accueillir un autre enfant : **après 2 semaines pour les enfants de l'école primaire et 1 mois pour les jeunes de l'école secondaire**. Cette manière de procéder allège considérablement les listes d'attente et permet des inscriptions durant l'année scolaire.
- Les enfants présents à La Baraka hors des heures où ils sont inscrits ne sont plus sous notre responsabilité et redeviennent par conséquent sous celle des parents ou tuteurs, NOUS N'EN SOMMES PLUS RESPONSABLES !** Un enfant revenant par la suite à L'EDD de La Baraka est sous la responsabilité de ses parents / tuteurs et non sous la nôtre. Ceci ne concerne pas les bénéficiaires de plus de 12 ans se rendant à notre **Maison de Jeunes lors de ses heures d'ouverture**.

4. Fonctionnement de l'École de Devoirs

- Vous, parents / responsables, êtes nos premiers partenaires et nous aimerions pouvoir nous entretenir avec vous si les besoins de votre enfant le nécessitent. Nous vous demandons donc de nous laisser des coordonnées où vous joindre. **N'oubliez pas de nous faire part de tout changement.**
Vérifiez quotidiennement le journal de classe de votre enfant, des informations importantes peuvent y figurer ; **du travail scolaire peut aussi être à terminer à domicile.**
Si vous avez des questions à formuler, vous pouvez en faire part à **Laurent Hurtgen**, responsable de l'École de Devoirs, ou à un membre de l'équipe de l'École de Devoirs tant animateur, que volontaire ou stagiaire.
- Il est demandé aux parents / responsables de veiller à ce que leur enfant soit muni de **tout son matériel scolaire**.
Il est demandé aux enfants et aux jeunes de venir avec tous les ouvrages scolaires nécessaires à leurs devoirs du jour et/ou de la semaine. Nous devons connaître les méthodologies pédagogiques des enseignants pour aider votre enfant de manière optimale.
- Nous veillons tout particulièrement au **respect** : tant des autres enfants et jeunes, que des divers intervenants qui qu'ils soient. Le non-respect de cette consigne pourrait entraîner un écartement temporaire, voire définitif s'il n'y a pas d'évolution positive en ce sens.
- Lorsque vous venez chercher votre enfant, merci d'**avertir un membre de l'équipe de l'École de Devoirs**.
Si votre enfant ne peut rentrer seul et qu'une autre personne devait venir le chercher, merci de nous en avertir préalablement.
- Nous demandons aux parents qui souhaitent exceptionnellement venir chercher leur enfant en dehors des plages horaires prévues, de le signaler à l'équipe éducative au plus tard la veille pour faciliter l'organisation. Les parents venant chercher leur enfant en avance sans en avoir averti au préalable attendront la fin de l'atelier. Pensez également que votre enfant n'est pas seul et que tout retard entraîne des conséquences au niveau de notre organisation. **Merci de bien respecter les horaires qui vous ont été donnés.**
- Retards** : nous tolérons **maximum 15 minutes de retard** selon le groupe où est inscrit l'enfant. 8 retards de plus de 15 minutes constatés aboutissent à une exclusion de l'enfant pour une semaine ; si la situation ne se rétablit pas, nous pourrions aboutir à une **exclusion définitive de l'enfant**. Si un accord écrit est pris pour que l'enfant puisse rester plus longtemps, ceci sera attesté sur un document spécifique. Ceci devra rester une grande exception ! Ces exceptions ne s'accordent pas sans l'accord du coordinateur de l'EDD !
- Si, lors de l'inscription, votre enfant n'a pas l'autorisation de rentrer seul et que cette dernière venait à changer durant l'année, veuillez nous le signaler par **écrit**.
- Des réunions de parents pourraient être organisées au cours de l'année scolaire, nous insistons sur votre présence lors de l'organisation de ces dernières.** Votre présence va dans l'intérêt de votre enfant. Dans le cas où vous ne pourriez être présent lors d'une de ces réunions, nous pourrions convenir d'un rendez-vous.
- Nous vous demandons de munir votre enfant d'un **goûter sain** (des fruits et non des chips par exemple). Un goûter est offert par La Baraka tous les jeudis en période scolaire.
Votre enfant aura l'occasion de prendre son goûter à La Baraka avant de commencer ses devoirs.

5. Informations à l'attention des parents et responsables

- Lorsque nous avons des **informations à transmettre aux parents / responsables**, nous glissons le **document dans le journal de classe** et vous demandons d'y être attentifs. Ces documents peuvent vous informer de la mise en place d'ateliers, stages ou autres informations importantes. Consulter ces documents est de la responsabilité des parents / responsables.
- Le **projet pédagogique de notre Ecole de Devoirs** est disponible sur simple demande. N'hésitez pas à nous le demander.

6. Coûts

- L'école de Devoirs est proposée à un prix très démocratique et coûte **5 euros par an** (pour une année calendrier) pour l'**inscription**. Dans le cas où vous auriez déjà réglé cette somme à une autre entité de La Baraka, les frais d'inscription sont considérés comme étant acquis pour l'année.
- Un **forfait de 5 euros est également demandé** à chaque enfant et jeune pour couvrir **en partie** certains frais : photocopies, matériel... Nous demandons que ces frais soient honorés un mois maximum après la date d'inscription, sans cela, nous nous réservons le droit de ne pas acter l'inscription de l'enfant.

